



REGLEMENT FINANCIER – 2021/2022

1 – CONTRIBUTION DES FAMILLES et INTERNAT

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires à l'établissement.

COMMENT CALCULER VOTRE CONTRIBUTION

Pour obtenir votre quotient familial :

Avis d'imposition sur les revenus. Joindre votre dernier avis d'imposition (sauf catégories E et F).

Indiquer le revenu fiscal de référence sur votre avis d'imposition : R

Indiquer le nombre de parts fiscales sur votre avis d'imposition P

Diviser le revenu fiscal de référence par le nombre de parts fiscales : QF

Vous reporter à la grille des tarifs.

Catégorie	Quotient familial	Contribution des Familles (pour tous les élèves)		Internat (à ajouter à la contribution des familles)
		2°	1° - Term	
A <input type="checkbox"/>	0 € à 5 800 €	635 €	680 €	4 300 €
B <input type="checkbox"/>	5 801 € à 8 800 €	900 €	950 €	4 300 €
C <input type="checkbox"/>	8 801 € à 12 170 €	1 255 €	1 318 €	4 940 €
D <input type="checkbox"/>	12 171 € à 19 700 €	1 450 €	1 512 €	5 455 €
E <input type="checkbox"/>	Au dessus de 19 701€	1 607 €	1 685 €	6 000 €
F <input type="checkbox"/>	Membre bienfaiteur	1 755 €	1 840 €	6 165 €

Famille nombreuse :

10% de remise sur la contribution des familles dès le 2^{ème} enfant scolarisé à Notre-Dame des Aydes.

2 – DEMI-PENSION (cochez les jours où l'élève déjeunera à la cantine)

	Tarif	Lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
2 repas	476 €	<input type="checkbox"/>				
3 repas	713 €	<input type="checkbox"/>				
4 repas	949 €	<input type="checkbox"/>				
5 repas	1 180 €	<input type="checkbox"/>				

Le choix des jours de demi-pension pourra être modifié après remise de l'emploi du temps à la rentrée.

Famille nombreuse :

Pour 3 enfants demi-pensionnaires 15% de remise sur la demi-pension des 3 enfants.

Pour 4 enfants demi-pensionnaires 20% de remise sur la demi-pension des 4 enfants.

Pour les externes les repas sont facturés au prix unitaire de 7,25 €.

Règlement par prélèvement automatique ou chèque après facturation effectuée chaque fin de mois.

Un relevé « Self » est envoyé, par mail, pour information à la famille.

3 – PRESTATIONS ANNEXES ANNUELLES

- | | | | |
|---|-------|---|------------------------------|
| ▪ APEL dont Abonnement Familles Education | 26 € | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| ▪ APEL Contribution de solidarité | 10 € | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| ▪ Casier élève | 7 € | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| ▪ Rentrée du dimanche soir (internes) | 600 € | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| ▪ Chèque de caution des livres scolaires | 150 € | Chèque non encaissé, à remettre le jour de la rentrée et qui sera rendu en fin d'année scolaire | |

